

Assainissement et entretien d'installations sportives Demande de crédit-cadre

Préavis N° 2013/31

Lausanne, le 11 juillet 2013

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'050'000 francs destiné à entreprendre, durant la période 2014 – 2016, des travaux d'assainissement et d'entretien dans un certain nombre d'installations sportives.

2. Préambule

Le parc des installations sportives de la Ville de Lausanne, hors salles de sport des établissements scolaires, comporte plus de 40 surfaces sportives extérieures, plusieurs dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, 42 courts de tennis, trois piscines principales et quatre secondaires (auxquelles s'ajoutent trois piscines scolaires), cinq stades, deux patinoires, deux surfaces de beach volleyball, des salles omnisports, un stand de tir, etc.¹. Sa valeur ECA est estimée à plus de 200 millions de francs. Dispersées dans toute la ville, ces installations sont vieillissantes, avec une moyenne d'âge de plus de 45 ans, et nécessitent des travaux de remise en état et d'assainissement pour assurer leur disponibilité et la sécurité de leurs usagers. Le nombre, la nature et le degré d'urgence des travaux ne permettent pas de les inclure dans le budget de fonctionnement du Service des sports, ni de présenter un préavis particulier à chaque objet. Le crédit-cadre, en raison de sa souplesse, représente l'outil idéal pour ce type de demande. Cependant, même en disposant de cet outil, il n'est pas possible de répondre à l'entier des besoins et des choix, parfois difficiles, doivent être faits. Des priorités ont dû être fixées, basées sur les critères d'urgence et de risques pour les utilisateurs. Les travaux non retenus devront, soit faire l'objet de préavis particuliers adressés à votre Conseil, soit être inclus dans une prochaine demande de crédit-cadre.

3. Précédents crédits-cadres

La demande qui est faite aujourd'hui est la quatrième du genre. Le premier crédit-cadre, d'un montant de 3'850'000 francs, vous a été présenté en 1999², le deuxième l'a été en 2005 pour un montant de 2'250'000

¹ Pour une liste exhaustive des installations sportives gérées par le Service des sports, nous renvoyons à la lecture du rapport-préavis N° 2005/28, du 4 mai 2005, « Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion Alain Bron. », Bulletin du Conseil communal (BCC) 2005-2006, tome I, pp. 871-886.

² Préavis N° 71, du 26 novembre 1998, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 1999, tome I, pp. 169-179.

francs³, et le troisième, en 2008, pour un montant de 4 millions de francs⁴. Selon le vœu de votre Conseil⁵, la Municipalité vous a informés, au travers du rapport de gestion, des cas où d'autres travaux ont été entrepris en lieu et place de ceux prévus dans ces crédits-cadres et a indiqué les montants concernés. Le troisième crédit-cadre mettait un accent tout particulier sur la sécurisation d'un certain nombre d'installations sportives, sans pour autant négliger l'assainissement et l'entretien d'autres. Là aussi, comme annoncé, certains travaux n'ont pas pu être réalisés ou d'autres, non prévus initialement, ont dû être effectués. S'agissant des travaux qui n'ont pas été réalisés, nous relèverons en particulier :

Groupe d'entretien

- Achat d'une nacelle sécurisée pour le montage des gradins et autres travaux en hauteur Fr. 52'000.–

Au lieu d'acheter une nacelle sécurisée, il a été jugé préférable de procéder, au cas par cas, à la location de matériel adapté à chaque intervention.

Mon-Repos

- Acquisition d'un échafaudage roulant pour les travaux de tuyauterie Fr. 7'000.–
- Mise en place d'un élévateur au sous-sol Fr. 10'000.–
- Mise en place de filtres solaires sur les vitrages sud des bassins Fr. 60'000.–

Le réaménagement du sous-sol de la piscine, passant par une adaptation des escaliers et la mise en place de points d'ancrage, a rendu inutile l'acquisition d'un échafaudage roulant et la mise en place d'un élévateur. S'agissant des filtres solaires, les produits à disposition sur le marché ne répondent pas, actuellement, aux attentes (obscurcissement trop ou pas assez important, entre autres).

Montchoisi – Bâtiment

- Remplacement de la barrière des gradins et pose d'un portail coulissant Fr. 70'000.–
- Réfection de l'étanchéité de la tribune Fr. 193'000.–

L'état général de la tribune, érigée dans les années trente, nécessite d'importants travaux de réfection. Leur réalisation doit faire l'objet d'études approfondies, puis d'une demande de financement particulière. En attendant, la tribune a été fermée au public.

Piscines de quartier – Pataugeoires

- Pose d'une barrière autour des pataugeoires Fr. 18'000.–
- Couverture de la pataugeoire de Boisy en dehors de la période d'exploitation Fr. 21'000.–
- Démolition des bassins existants et remplacement par des bassins en inox Fr. 336'000.–

Ces travaux devaient permettre de disposer de pataugeoires modernes, adaptées aux besoins et d'un entretien facile. Toutefois, entre-temps, des dispositions légales, issues du droit communautaire, sont entrées en force, obligeant le Service des sports à revoir les caractéristiques techniques du projet. Le surcoût ainsi engendré aurait fait passer le prix total des travaux de 336'000 francs à 1'050'000 francs. Dans ces conditions, le Service des sports a décidé de surseoir à l'exécution de ces travaux et de mener une réflexion quant à l'avenir de ces installations.

³ Préavis N° 2005/6, du 3 février 2005, « Assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2005-2006, tome I, pp. 438-449.

⁴ Préavis N° 2008/52, du 5 novembre 2008, « Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. », BCC 2008-2009, tome II, pp. 386.

⁵ Préavis N° 71, op. cit. p. 179. Ce vœu sera ensuite inscrit, sous forme de disposition, dans les deux demandes ultérieures et figure dans la présente demande au chapitre 4.

Relevons également que la réalisation de certains objets prévus dans le troisième crédit-cadre a été empreinte de difficultés, celles-ci entraînant soit d'importants surcoûts, soit la réalisation partielle du projet initial. Plus précisément, il s'agit de :

Piscines – Piscine de Mon-Repos

- Réfection et remplacement de l'entier du système de chauffage et de ventilation Fr. 255'000.–

Au fur et à mesure de l'avancement de ces travaux, de nouveaux problèmes sont apparus, nécessitant de nouvelles études et aboutissant au constat que, non seulement le système de chauffage et de ventilation était au bout, mais encore qu'il ne correspondait plus aux besoins du bâtiment (suppression des zones vestiaires à l'étage et remplacement par des dojos, fréquentation très forte tout au long de la journée, etc.). Un nouveau système a été mis en place et donne entière satisfaction. Toutefois, son coût s'est élevé à 976'000 francs (dont 55'000 francs pour le démontage des gaines de ventilation, dont les attaches, qui datent de la mise en service de la piscine, étaient corrodées). De ce fait, d'autres travaux prévus à Mon-Repos, tels que le remplacement des vannes des circuits d'eau chaude, d'eau froide et d'eau chlorée, les divers travaux liés aux dojos, ainsi que le remplacement de l'armoire de commande des filtres à sable n'ont pu, faute de financement, être que partiellement réalisés.

Objets non prévus dans le troisième crédit-cadre, mais qui ont dû être réalisés :

Stade olympique de la Pontaise

Des lignes de vie supplémentaires, nécessaires pour divers travaux sur la toiture des tribunes, ont dû être mises en place pour un montant de 20'500 francs.

Piscines – Piscine de Mon-Repos

Au même titre que le système de chauffage et de ventilation, les installations électriques devaient être changées. Il était toutefois prévu de le faire à l'occasion du présent crédit-cadre. Cependant, pour des raisons d'urgence, une première étape, d'un montant de 52'000 francs, a dû être effectuée. Le solde, devisé à 200'000 francs, est inscrit dans cette demande.

Stade Pierre-de-Coubertin

L'entier du système de distribution d'eau sanitaire (douches et wc) des vestiaires du secteur « Athlétisme » (encore appelé « Cave à bière ») a dû être remplacé en raison d'un grave problème de corrosion. Le montant total de ces travaux s'est élevé à 370'000 francs.

Stade olympique de la Pontaise

Afin de répondre aux exigences minimales en matière de sécurité pour les matches de Superleague, divers systèmes de sécurisation et de contrôle des accès (barrières, portiques, etc.) ont dû être installés d'urgence pour un montant total de 129'000 francs.

4. Travaux d'assainissement et d'entretien envisagés

La liste des travaux présentés ci-après est prioritaire, mais garde une valeur indicative ; elle permet en particulier de connaître l'ensemble des interventions planifiées à ce jour, avec mention du coût présumé de chacune d'elles. En fonction d'éventuels événements imprévisibles, l'ordre des priorités est susceptible d'être modifié, comme le coût effectif des opérations d'assainissement. Il peut advenir qu'une opération, non prévue dans la liste ci-après, doive être exécutée, en lieu et place d'une ou plusieurs opérations comprises dans la planification initiale, pour autant que l'on reste dans les limites du crédit accordé. Dans cette hypothèse, la Municipalité pourrait être amenée, soit à reporter certains travaux, soit à modifier l'option

choisie pour tel ou tel objet, au profit d'une solution moins coûteuse, afin de respecter les limites précitées. Le Conseil sera informé au cas où d'autres travaux seraient entrepris, en lieu et place de ceux inscrits dans ce préavis.

4.1. Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse

Salle omnisports

Le système de ventilation accuse son âge. Son remplacement permettra la mise en œuvre d'un équipement modulable, plus silencieux et plus économe en énergie.

Les travaux nécessaires sont estimés à Fr. 250'000.–

Le système d'éclairage de la salle triple est également vétuste. Là aussi, son remplacement permettra la mise en œuvre d'un équipement modulable, plus performant et plus économe en énergie.

Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 120'000.–

Le remplacement des systèmes de ventilation et d'éclairage induit le remplacement du système électrique (câblage et tableaux de contrôle) de la salle omnisports. Les nouveaux tableaux permettront une meilleure gestion de l'ensemble des équipements.

Ces travaux sont estimés à Fr. 80'000.–

Les tuyaux d'amenée d'eau de la piscine ont été réalisés en Eternit. Dans le cadre de l'assainissement des bâtiments, il importe de les changer.

Les travaux sont estimés à Fr. 100'000.–

La surface de jeux de la Vallée de la Jeunesse est en parquet vitrifié. Cette surface, unique à Lausanne, est idéale pour de nombreux sports, dont le basketball. Le marquage du sol, spécifique à ce sport, n'est plus conforme aux directives, tant nationales qu'internationales. De plus, le parquet, comme tout sol en bois, a besoin d'être poncé et re-vitrifié.

Ces travaux sont devisés à Fr. 75'000.–

Coût total du chapitre 4.1. **Fr. 625'000.–**

4.2. Centre sportif de Mauvernay

Bâtiment

Les installations techniques permettant le chauffage du bâtiment et la production d'eau chaude, en particulier pour les douches, sont fortement mises à contribution et sont en fin de vie. Un système plus performant et économique les remplacera.

L'ensemble de ces travaux est estimé à Fr. 50'000.–

Coût total du chapitre 4.2. **Fr. 50'000.–**

4.3. Centre sportif de Praz-Séchaud

Terrain de football

Le terrain de football n'est actuellement pas assez large pour pouvoir être homologué et permettre la tenue de matches, y compris des ligues inférieures. Un réaménagement de la butte située au nord du terrain

permettrait de disposer de la surface minimale pour que les équipes du FC Boveresses puissent jouer sur place les matches des championnats dans lesquels elles sont inscrites.

Ces travaux sont devisés à Fr. 300'000.–

Rampe de skateboard

D'une hauteur de 3 mètres, la rampe de skateboard de Praz-Séchaud a été réalisée en 1993. Elle a, depuis, fait l'objet de quelques travaux d'entretien. Il importe aujourd'hui qu'elle puisse encore être utilisée de nombreuses années et qu'elle réponde aux normes de sécurité en la matière.

Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 50'000.–

Coût total du chapitre 4.3. **Fr. 350'000.–**

4.4. Piscines et patinoires

4.4.1. Bellerive-Plage

Partie « 37 »

Le rapport-préavis N° 2009/67⁶ annonçait le remplacement de la chaudière et du chauffe-eau de Bellerive-Plage par un échangeur de chaleur raccordé au réseau de chauffage à distance (CAD). En attendant ce raccordement, la production de chaleur et d'eau est assurée par une chaudière à gaz. Le raccordement des bâtiments de Bellerive-Plage au CAD, prévu dans le courant 2015, nécessitera divers travaux devant permettre d'accueillir les conduites nécessaires à la mise en service de l'échangeur de chaleur et le démontage de l'actuelle chaudière à gaz.

Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 50'000.–

Bains publics

Le bâtiment abritant les bains publics de Bellerive, qui date de l'Exposition nationale de 1964, a besoin d'être rafraîchi et de voir ses équipements sanitaires remplacés.

Ces travaux sont estimés à Fr. 50'000.–

4.4.2. Mon-Repos

Hall d'entrée

La mise en œuvre du nouveau système de billetterie, commun à l'ensemble des piscines et patinoires, nécessite une amélioration de l'ergonomie du comptoir de réception de Mon-Repos. De plus, celui-ci ne permet pas d'accueillir et de gérer simultanément la clientèle de la piscine et celle de l'Ecole de natation. Ces travaux permettront également d'améliorer la protection acoustique du personnel et de diminuer la chaleur et l'humidité subies.

L'ensemble de ces travaux est devisé à Fr. 150'000.–

⁶ Rapport-préavis N° 2009/67, du 16 décembre 2009, « Bellerive-Plage. Réfection, amélioration et remplacement d'équipements. Demande de crédit d'ouvrage. Réponses aux postulats de M. Jean-Charles Bettens, de Mme Magali Zuercher et de M. Guy Gaudard », BCC 2009-2010, tome II, pp. 460-485.

Bâtiment

Les tableaux électriques n'ont pratiquement pas été modifiés depuis 1972, date de l'ouverture de la piscine de Mon-Repos. Ils sont obsolètes, ne répondent plus aux normes de sécurité et ne sont plus efficaces. Leur remplacement est donc devenu urgent.

Le montant de ces travaux est estimé à Fr. 200'000.–

Le monte-charge a également plus de 40 ans et arrive en bout de course. Pour d'évidentes raisons de sécurité, il doit être remplacé.

Ces travaux sont devisés à Fr. 65'000.–

*4.4.3. Parc de Montchoisi**Piscine*

Les plages entourant les bassins, que ce soit au sud, à l'est ou à l'ouest, présentent des fissures et autres craquellements des bétons. Soumises à de fortes contraintes (piscine en été, patinoire en hiver), ces surfaces doivent être refaites. Simultanément, pour des raisons de sécurité, les rigoles des surflots seront refaites et équipées de grilles. Ces travaux avaient été annoncés dans le cadre du préavis N° 2008/52. En raison de l'urgence des surcoûts engendrés par d'autres travaux, ils n'avaient pu être menés à bien.

Le montant de ces travaux est devisé à Fr. 90'000.–

Patinoire

Les flexibles permettant de raccorder le système de production de glace aux tuyaux réfrigérants sont usés et ne présentent plus une étanchéité suffisante. Relevons que leur remplacement s'inscrit dans un « cycle de vie » normal pour des équipements fortement sollicités.

Le montant de ces travaux est devisé à Fr. 70'000.–

*4.4.4. Piscines de quartier**Bellevaux*

Le carrelage du bassin de la piscine de Bellevaux se décolle et le béton de sa chape fuse. Il importe donc de procéder aux réparations nécessaires dans les meilleurs délais.

Ces travaux sont devisés à Fr. 120'000.–

Vieux-Moulin

Le dallage autour de la pataugeoire est fissuré et ne présente plus une surface plane. Pour d'évidentes raisons de sécurité, il importe de le refaire.

Le montant de ces travaux est estimé à Fr. 50'000.–

Coût total du chapitre 4.4. **Fr. 845'000.–**

*4.5. Terrains de sports divers**Courts de tennis de Montchoisi*

La toiture et les menuiseries extérieures (fenêtres, façades) du bâtiment abritant le club house doivent être remises en état.

Ces travaux sont estimés à Fr. 130'000.–

Pierre-de-Plan

Si les mâts d'éclairage sont encore en bon état, il n'en va plus de même des projecteurs assurant l'éclairage du terrain de football, qui doivent être remplacés par un système à la fois plus performant et plus économe en énergie.

Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 35'000.–

Coût total du chapitre 4.5. **Fr. 165'000.–**

*4.6. Zone sportive de la Blécherette**Terrain synthétique*

Le terrain en gazon synthétique de la Blécherette a été réalisé en 1988. Il a rapidement connu des problèmes, liés à la sous-couche et à la liaison entre les lés composant le tapis de surface, obligeant le fournisseur à réparer les défauts gratuitement durant dix ans. Il a fait l'objet d'un remplacement complet (sous-couche et tapis de surface) en 2001, financé par le premier crédit-cadre⁷. Aujourd'hui, après plus de dix ans d'une utilisation intensive (ce terrain permet la tenue de matches et d'entraînements, mais sert aussi de surface de remplacement, lorsque les conditions atmosphériques ne permettent pas l'utilisation des autres surfaces de la zone sportive), il s'avère en bout de course et est même devenu dangereux à certains endroits (décollement ou disparition complète du tapis). La Zone sportive de la Blécherette devant, à terme, disparaître en faveur de l'Ecoquartier, les travaux prévus consistent à procéder au remplacement du tapis (surface en gazon synthétique), sans autre intervention.

Ces travaux sont estimés à Fr. 300'000.–

Coût total du chapitre 4.6. **Fr. 300'000.–**

*4.7. Zone sportive de Vidy**Kayak Club Lausanne*

A l'embouchure du Flon, à Vidy, le Kayak Club Lausanne dispose d'équipements permettant l'entraînement au slalom. Actuellement, les entraînements ne peuvent se dérouler que durant la journée. Suite à la demande du club et après étude, le Service des sports a accepté le principe d'un éclairage du plan d'eau, afin de permettre des entraînements tôt le matin ou en début de soirée. Il importe de relever que cet éclairage ne perturbera pas la faune locale.

Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 45'000.–

Tennis

La toiture du club house nécessite, du fait de son âge, d'importants travaux de réfection.

Ces travaux sont devisés à Fr. 250'000.–

Les mâts d'éclairage accusent, eux aussi, leur âge et ne présentent plus le degré de fiabilité requis pour de telles installations. Outre leur remplacement, il est également prévu d'améliorer la voie d'accès auxdits mâts, afin de faciliter leur entretien et leur contrôle.

Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 200'000.–

⁷ Cf. Note 2.

Le chemin d'accès, situé à l'ouest des courts et du club house, n'est pas éclairé et ne peut être utilisé par les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les travaux prévus permettront de corriger cette situation.

Ces travaux sont devisés à Fr. 50'000.–

Terrains de football

La zone sportive de Vidy comprend, entre autres, huit terrains (dont un en matière synthétique) pour la pratique du football. A titre d'essai, l'éclairage des terrains 1 et 2 est actuellement assuré par un système loué à une entreprise de la place. Il apparaît clairement que l'acquisition et la pose à demeure d'un même système est, à terme, économiquement plus favorable. La mise en place de cet éclairage comprend l'installation de 12 mâts d'éclairage comprenant un total de 24 projecteurs.

Ces travaux sont devisés à Fr. 170'000.–

Coût total du chapitre 4.7. **Fr. 715'000.–**

Récapitulatif des coûts du chapitre 4

4.1. Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse	Fr. 625'000.–
4.2. Centre sportif de Mauvernay	Fr. 50'000.–
4.3. Centre sportif de Praz-Séchaud	Fr. 350'000.–
4.4. Piscines et patinoires	Fr. 845'000.–
4.5. Terrains de sports divers	Fr. 165'000.–
4.6. Zone sportive de la Blécherette	Fr. 300'000.–
4.7. Zone sportive de Vidy	<u>Fr. 715'000.–</u>

Coût total estimatif **Fr. 3'050'000.–**

5. Incidences sur le budget

5.1. Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de francs)	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	400	800	800	1'050	3'050
Total net	400	800	800	1'050	3'050

5.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

5.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2,75 %, les intérêts théoriques moyens, engendrés par le crédit d'investissement de 3'050'000 francs, s'élèvent à 46'100 francs par an, à compter de l'année 2014.

5.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 305'000 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2015.

5.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2014 à 2017 sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)					
Charges d'exploitation*	24.0	24.0	24.0	24.0	96.0
Charge d'intérêts	46.1	46.1	46.1	46.1	184.4
Amortissement	0.0	305.0	305.0	305.0	915.0
Total charges suppl.	70.1	375.1	375.1	375.1	1'195.4
Revenus**	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-14.0
Total net	66.6	371.6	371.6	371.6	1'181.4

*A l'issue de certains travaux, des contrats d'entretien devront être conclus. Le coût de ces contrats est porté sous « Charges d'exploitation ».

**Sur la base des baux et conventions, les loyers de clubs bénéficiant de travaux à plus-value seront adaptés. Ces hausses sont inscrites sous « Revenus ».

5.2.4. Plan des investissements

Le plan des investissements pour les années 2013 à 2016 prévoit un montant de 3,2 millions de francs pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus. La différence provient du fait que des travaux, pour un montant de 150'000 francs concernant le Centre lausannois d'aviron (CLA), ont été retirés de la présente demande pour être intégrés dans un préavis ad hoc, portant sur la réfection et l'assainissement de cette installation sportive, qui sera présenté ultérieurement à votre Conseil.

5.2.5. Compte d'attente

Par sa communication du 30 avril 2013⁸, la Municipalité a informé le Conseil communal de l'ouverture d'un compte d'attente de 200'000 francs. A ce jour, le compte N° 2101.581.279 enregistre une dépense de 50'000 francs, qui sera balancée par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis.

5.2.6. Subventions

Les travaux présentés dans ce préavis feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation « Fonds du sport vaudois ». Les éventuelles aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

⁸ BCC à paraître.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2013/31 de la Municipalité, du 11 juillet 2013 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 3'050'000 francs, destiné à couvrir les frais d'entretien différé de diverses installations sportives ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de 305'000 francs, par le budget de la Direction des sports, de l'intégration et de la protection de la population, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2101.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin